



*Commission paritaire nationale de
l'emploi et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine*

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

DÉCISION DU JURY

13 juillet 2012

Le jury du CQP du certificat de qualification professionnelle

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

s'est réuni trois fois, au siège de la CPNEFP pour statuer sur les dossiers des candidats au CQP.

Ci-joint les décisions - liste par organisme de formation.

Certains autres candidat-e-s conservent une partie des unités de compétences acquises à cet examen.

D'autres ne valident aucune unité de compétence.

La CPNEFP félicite les lauréat-e-s et engage les candidat-e-s qui valident partiellement les unités de compétences à préparer à nouveau les unités manquantes afin d'obtenir le CQP.

Pour celles et ceux qui échouent à l'examen, la CPNEFP les invite à rencontrer le responsable pédagogique de la formation et à faire le point sur la reprise des études.

Résultats

Jury du 7 juin 2012

CLERMOND-FERRAND
GRENOBLE
LA REUNION (1)
LA REUNION (2)
LORMONT
LYON
ORLEANS
SAINT LAURENT DU VAR
TROYES

Jury du 12 juin 2012

MARSEILLE
PARIS
VILLENEUVE D'ASCQ

Jury du 4 juillet 2012

AVIGNON
BETHENY
BREST
GUILHERAND-GRANGES
IFS
JUVISY
LORIENT
MARGUERITES
MONT-SAINT-AIGNAN
NANTES
PLOUFRAGAN
POITIERS
TALANT
TOMBLAINE
TOULOUSE

Les diplômes parviendront, sauf exception, aux établissements vers la mi-septembre. Y seront jointes les attestations de réussite partielle pour les candidat-e-s ne validant pas la totalité des épreuves.

Les correspondants dans les établissements de formation ont reçu, pour ces candidat-e-s, les résultats par courrier électronique.

oOo

contact par courrier électronique :
info@cpnefp-pharmacie.org